ASSEMBLÉE NATIONALE

Procès-verbal
Le jeudi, 16 mars 2000 - n° 84

10 heures
Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 06.

_____

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée entreprend le débat sur le motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

À la fin de son intervention, Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) présente la motion de censure suivante :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour son budget 2000-2001 qui maintient le fardeau fiscal des contribuables québécois à un niveau qui les condamne à demeurer les citoyens les plus taxés en Amérique du Nord.

M. le Président interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'à la suite d'une réunion des leaders la répartition du temps de parole, pour la première partie de ce débat qui est d'une durée de treize heures trente minutes, est établie comme suit :

Une période de six heures trente-cinq minutes est réservée au groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant le discours sur le budget.

Une période de six heures trente-cinq minutes est réservée au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, incluant le discours que vient de prononcer la critique financière de l'opposition officielle et les commentaires qu'elle a faits mardi dernier immédiatement après le discours sur le budget du ministre des Finances.

Une période de vingt minutes est réservée au député indépendant et le temps non utilisé par ce dernier sera réparti également entre les deux groupes parlementaires.

Le temps de parole accordé à un député du gouvernement ou de l'opposition ne pourra dépasser vingt minutes. Toutefois, il sera permis au Premier ministre ou à son représentant de même qu'au chef de l'opposition officielle ou à son représentant d'intervenir pour une durée maximale de soixante minutes.

Enfin, le temps non utilisé par un groupe parlementaire pourra être redistribué à l'autre groupe.

Puis, le débat se poursuit sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, et sur la motion de censure présentée par Mme Jérome-Forget (Marguerite-Bourgeoys).

_____

À 11 h 55, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

_____

La séance reprend à 14 h 04.

_____

Moment de recueillement

M. Bouchard, premier ministre, et M. Charest, chef de l'opposition officielle, prennent la parole afin de témoigner leur sympathie aux familles éprouvées par la tragédie routière survenue ce matin à St-Jean-Baptiste-de-Nicolet.

M. le Président invite ensuite l'Assemblée à observer une minute de silence.

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 103 Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage.

La motion est adoptée.

M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 102 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Goupil, ministre de la Justice, dépose :

Les rapports annuels des corporations professionnelles suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999 :

- l'Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ); (Dépôt n° 965-20000316)

- l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA); (Dépôt n° 966-20000316)

- l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec; (Dépôt n° 967-20000316)

- l'Ordre des technologues professionnels du Québec; (Dépôt n° 968-20000316)

- le Collège des médecins; (Dépôt n° 969-20000316)

- le Barreau du Québec; (Dépôt n° 970-20000316)

- l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OPCCOQ); (Dépôt n° 971-20000316)

- l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec (OTDQ);

(Dépôt n° 972-20000316)

- l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ);
(Dépôt n° 973-20000316)

- l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ); (Dépôt n° 974-20000316)

- l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec; (Dépôt n° 975-20000316)

- l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec; (Dépôt n° 976-20000316)

- l'Ordre des architectes du Québec; (Dépôt n° 977-20000316)

- l'Ordre des urbanistes du Québec; (Dépôt n° 978-20000316)

- l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ); (Dépôt n° 979-20000316)

- l'Ordre des acupuncteurs du Québec (AC). (Dépôt n° 980-20000316)

Le rapport annuel de la Commission des services juridiques, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.
(Dépôt n° 981-20000316)

Le rapport annuel du Secrétariat à la Condition féminine, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.
(Dépôt n° 982-20000316)

Le rapport annuel du Fonds d'aide aux recours collectif, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.
(Dépôt n° 983-20000316)

_____

M. Bégin, ministre de l'Environnement, dépose :

Le rapport annuel du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.
(Dépôt n° 984-20000316)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Paradis (Brome-Missisquoi) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 192 citoyens et citoyennes du comté de Brome-Missisquoi, concernant la place de la religion à l'école.

(Dépôt n° 985-20000316)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 15 mars 2000, sur la motion sans préavis de Mme Beauchamp (Sauvé). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au CRTC de procéder le plus rapidement possible à la révision et à l'examen général du Règlement sur la distribution de la radiodiffusion, tel que prévu à l'attendu 124 de l'avis public accompagnant ledit règlement adopté en 1998, et que le Conseil demande à son tour à Vidéotron de surseoir à son plan d'entreprise en ce qui concerne ses ententes avec les télévisions communautaires autonomes jusqu'à ce qu'il ait procédé à l'examen de son règlement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 64 en annexe)

Pour: **95** Contre: **0** Abstention: **0**

Motions sans préavis

M. Charest, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la fête des Irlandais et réitère la reconnaissance de la contribution exceptionnelle de leur communauté à l'évolution du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

———————

M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue, à Québec, du Forum des partenaires de la francophonie et souhaite la bienvenue à tous les participants, notamment aux membres des communautés francophones et acadiennes de l'extérieur du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le rapport d'« Évaluation du régime général d'assurance médicaments ».;

— la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec.

———————

M. le Président donne les avis suivants :

— la Commission de la culture se réunira afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le « Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le conseil des aînés* »;

— la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de l'examen de l'application de *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole.*

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le vendredi 24 mars 2000, M. Gauvin (Montmagny-L'Islet) s'adressera à M. Jolivet, ministre des Régions, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La coordination gouvernementale quant à la politique des régions ».

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur le motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur la motion de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys).

À la fin de son intervention, M. Laporte (Outremont) présente la motion de censure suivante :

> QUE l'Assemblée nationale exprime sa désapprobation à l'égard du comportement d'incurie dont témoigne le budget de notre État national en regard du mal social que constitue la pauvreté.

Puis, le débat se poursuit sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, et sur les motions de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) et de M. Laporte (Outremont).

À la fin de son intervention, M. Gautrin (Verdun) présente la motion de censure suivante :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour l'absence de cohérence dans les annonces contenues dans le budget en matière de politique de l'innovation.

Puis, le débat se poursuit sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, et sur les motions de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), de M. Laporte (Outremont) et de M. Gautrin (Verdun).

À la fin de son intervention, Mme Houda-Pepin (La Pinière) présente la motion de censure suivante :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son manque de vision en matière de politique du commerce électronique.

Puis, le débat se poursuit sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, et sur les motions de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), de M. Laporte (Outremont), de M. Gautrin (Verdun) et de Mme Houda-Pepin (La Pinière).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, le débat se poursuit au delà de 18 heures.

À 18 h 04, le débat sur ces motions est ajourné.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée, le mercredi 15 mars 2000 par Mme Normandeau (Bonaventure) à M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, concernant la baisse de la taxe sur l'essence;

- le deuxième, sur une question adressée par M. Marcoux (Vaudreuil) à Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les mesures coercitives préconisées par la ministre à l'encontre des hôpitaux et des autres établissements du réseau de la santé;

- le troisième, sur une question adressée par M. Sirros (Laurier-Dorion) à Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, concernant l'agence de voyage récréo-politique mise sur pied par la ministre.

À 18 h 44, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 21 mars 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion sans préavis de Mme Beauchamp (Sauvé) présentée et débattue le mercredi 15 mars 2000 :

(Vote n° 64)

POUR - 95

Arseneau	Chagnon	Geoffrion	Marsan
Barbeau	Charest	Goupil	Ménard
Baril	*(Sherbrooke)*	Harel	Morin
(Arthabaska)	Charest	Houda-Pepin	Mulcair
Baril	*(Rimouski)*	Jérôme-Forget	Normandeau
(Berthier)	Chenail	Jolivet	Ouimet
Beaudoin	Chevrette	Julien	Papineau
Béchard	Cholette	Jutras	Paquin
Bédard	Côté	Kelley	Paradis
Bégin	*(Dubuc)*	Kieffer	Paré
Bélanger	Côté	Labbé	Payne
Benoit	*(La Peltrie)*	Lachance	Poulin
Bergeron	Cousineau	Lamoureux	Rioux
Bertrand	Delisle	Laporte	Robert
(Charlevoix)	Désilets	Laprise	Rochon
Blanchet	Deslières	Leblanc	Signori
Boisclair	Després	Legault	Simard
Bordeleau	Dion	Léger	*(Montmorency)*
Bouchard	Duguay	Lelièvre	Simard
Boucher	Dumont	Lemieux	*(Richelieu)*
Boulerice	Dupuis	Léonard	Sirros
Boulianne	Facal	Létourneau	St-André
Brassard	Fournier	Loiselle	Tranchemontagne
Brodeur	Gagnon	Maltais	Trudel
Caron	Gautrin	Marcoux	Vallières
Carrier-Perreault	Gendron	Marois	Williams